

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

SÉANCE DU 01 octobre 2025

Date de la convocation :
23/09/ 2025

EFFECTIF LÉGAL : 11

EFFECTIF EN EXERCICE : 11

EFFECTIF VOTANT : 07

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} octobre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine.

Etaient présents :

MILLET Claude, BIANCAMARIA Fabien, TARRASSENKO François Adjoints au Maire.
CASASOPRANA Olivier, BIANCAMARIA Michel, SCHALK Thierry,
Conseillers municipaux.

Etaient absents :

MARCAGGI Séraphine, DANESI Etienne, CHAPOT Thomas,
LUCIANI Paul,

Ont donné pouvoir :

Quorum : oui

Secrétaire de séance : CASASOPRANA Olivier

Objet de la délibération : Délibération Lutte contre les Incendies – Création d'hydrants sur l'ensemble de la commune.

Numéro de la délibération : D0013-2025

Le Maire expose,

Dans le cadre de la lutte contre les incendies et la protection rapprochée des habitations, un schéma communal de Défense Extérieure Contre les Incendies (SCDECI) a été réalisé. L'analyse du territoire communal a permis de déterminer les zones nécessitant un renforcement de la Défense Extérieure Contre les Incendies (DECI), pour lesquelles il est préconisé l'implantation de points d'eau incendie (PEI) supplémentaires ; ils sont au nombre de sept. Des arrêtés communaux relatifs à la défense extérieure contre l'incendie ont été pris le 03/01/2025, ils ont été transmis à la Préfecture de Corse-du-Sud ainsi qu'au service d'incendie et de secours SIS 2A.

Le schéma communal de Défense Extérieure Contre les Incendies (SCDECI) a identifié des faiblesses, la commune doit compléter son parc d'hydrants sur l'ensemble du territoire communal. Actuellement la commune dispose de 14 hydrants dont le contrôle et la maintenance sont assurés par la KYRNOLIA.

Afin de compléter son parc de défense contre les incendies, la commune a fait réaliser par la société SET un devis concernant les hydrants qui doivent être créés sur l'ensemble de la commune, ils sont au nombre de 7, ils seront créés sur les lieux suivants :

Le Poggio, Scaglioli, I Costi, Le Village, la Confina, Cialza, San Fidèle

Le coût de l'opération est estimé à 55.675,63 € H.T. soit 61.243,19 T.T.C.

Pour le financement de cette opération, il est envisagé de solliciter les participations de l'Etat dans le cadre de la DETR suivant le plan de financement suivant :

Participation Etat (70 % du montant HT)	38.972.94 €
Part communale (calculée sur le montant TTC)	22.270.25 €

Il est demandé au conseil municipal

- D'approuver l'opération de création de 7 hydrants sur la commune de Villanova
- D'approuver le plan de financement proposé, et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat.
- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :
- **D'approuver l'opération de création de 7 hydrants sur la commune de Villanova**
- **D'approuver le plan de financement proposé, et d'autoriser le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'Etat.**

Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication en Mairie, et sur le site internet de la Mairie

Ainsi fait et délibéré, au jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire

VINCILEONI Antoine

